

**COMMUNICATIONS A LA SOCIETE**

Les questions écrites préalables concernant les sujets à l'ordre du jour, les requêtes visant à modifier l'ordre du jour de l'assemblée, les formulaires de vote par correspondance, les formulaires de désignation de mandataires, toute attestation et tout autre document qui doit être communiqué à la Société en vertu de la présente convocation doit

exclusivement être adressé à Mme Catherine Massion, sous-directrice, Viohalco SA, avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique (tel : + 32 (0)2 224 09 11 / e-mail : administration@viohalco.com) selon les modalités spécifiées dans la présente convocation.

Le conseil d'administration.  
(1459)

**Places vacantes****Openstaande betrekkingen**

Haute Ecole HELMo,  
(Haute Ecole Libre Mosane),  
Mont Saint-Martin 45, 4000 Liège

Matr. 6.188.706

*Appel aux candidatures à une désignation à titre temporaire dans la Haute Ecole HELMo (Haute Ecole Libre Mosane)*

*Année académique 2023-2024*

Conformément à l'article 9 du décret du 25/07/96 (*Moniteur belge* du 26.08.00) relatif aux charges et emplois des H.E. organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Conformément à l'article 125 du décret du 24/07/97 (*Moniteur belge* du 06.11.97) fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et auxiliaire d'éducation des H.E. organisées ou subventionnées par la Communauté française et, dans le respect de la législation reprise dans le décret du 08.02.99 (*Moniteur belge* du 29.04.99) relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des H.E. organisées ou subventionnées par la Communauté française,

dans le respect de la législation reprise dans le décret du 12.12.00 (*Moniteur belge* du 19.01.01) définissant la formation initiale des instituteurs et des régents, un appel est lancé aux candidatures à un engagement à titre temporaire.

1. Liste des emplois vacants : Fonctions d'enseignement :

N°	Fonction	Cours à conférer	Charge	Lieux
1.	Chargé de cours	CHIMIE	5/10 <sup>e</sup>	Liège
2.	Chargé de cours	CONSTRUCTION	5/10 <sup>e</sup>	Liège
3.	Chargé de cours	SCIENCES SOCIALES	2/10 <sup>e</sup>	Liège
4.	Chargé de cours	SCIENCES TECHNOLOGIQUES	5/10 <sup>e</sup>	Liège
5.	Maître-assistant	ART, CULTURE ET TECHNIQUES ARTISTIQUES	11/10 <sup>e</sup>	Huy, Liège, Theux
6.	Maître-assistant	BIOLOGIE	27/10 <sup>e</sup>	Huy, Liège
7.	Maître-assistant	CHIMIE	10/10 <sup>e</sup>	Liège
8.	Maître-assistant	COMMUNICATION	8/10 <sup>e</sup>	Liège
9.	Maître-assistant	DROIT	6/10 <sup>e</sup>	Liège
10.	Maître-assistant	EDUCATION PHYSIQUE	2/10 <sup>e</sup>	Ans, Huy, Liège
11.	Maître-assistant	INFORMATIQUE DE GESTION	11/10 <sup>e</sup>	Liège, Verviers
12.	Maître-assistant	LANGUE ETRANGERE : ALLEMAND	10/10 <sup>e</sup>	Liège, Verviers
13.	Maître-assistant	LANGUE ETRANGERE : ANGLAIS	36/10 <sup>e</sup>	Liège, Verviers
14.	Maître-assistant	LANGUE ETRANGERE : ESPAGNOL	1/10 <sup>e</sup>	Liège, Verviers
15.	Maître-assistant	LANGUE ETRANGERE : NEERLANDAIS	15/10 <sup>e</sup>	Liège, Verviers
16.	Maître-assistant	LANGUE FRANCAISE	10/10 <sup>e</sup>	Ans, Huy, Liège, Theux, Verviers
17.	Maître-assistant	MUSIQUE ET EDUCATION MUSICALE	4/10 <sup>e</sup>	Huy, Liège, Theux
18.	Maître-assistant	OBSTETRIQUE	26/10 <sup>e</sup>	Liège
19.	Maître-assistant	PEDAGOGIE ET METHODOLOGIE	14/10 <sup>e</sup>	Ans, Huy, Liège, Theux
20.	Maître-assistant	PHYSIQUE	3/10 <sup>e</sup>	Liège

21.	Maître-assistant	PSYCHOLOGIE	12/10 <sup>e</sup>	Liège
22.	Maître-assistant	SCIENCES BIOMEDICALES	11/10 <sup>e</sup>	Liège
23.	Maître-assistant	SCIENCES ECONOMIQUES	42/10 <sup>e</sup>	Liège, Verviers
24.	Maître-assistant	SCIENCES MATHÉMATIQUES	16/10 <sup>e</sup>	Ans, Huy, Liège, Theux
25.	Maître-assistant	SCIENCES SOCIALES	10/10 <sup>e</sup>	Liège
26.	Maître-assistant	SCIENCES TECHNOLOGIQUES	23/10 <sup>e</sup>	Liège
27.	Maître-assistant	SERVICE SOCIAL	14/10 <sup>e</sup>	Liège
28.	Maître-assistant	SOCIOLOGIE	10/10 <sup>e</sup>	Liège
29.	Maître-assistant	SOINS INFIRMIERS	38/10 <sup>e</sup>	Liège
30.	Maître de formation pratique	ATELIER DE FORMATION PROFESSIONNELLE (primaire)	1/10 <sup>e</sup>	Huy, Liège, Theux
31.	Maître de formation pratique	ATELIER DE FORMATION PROFESSIONNELLE (secondaire – éducation physique)	2/10 <sup>e</sup>	Liège
32.	Maître de formation pratique	ATELIER DE FORMATION PROFESSIONNELLE (secondaire – langues germaniques)	1/10 <sup>e</sup>	Liège
33.	Maître de formation pratique	COUPE ET COUTURE	3/10 <sup>e</sup>	Liège
34.	Maître de formation pratique	PRATIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-ÉDUCATIF	9/10 <sup>e</sup>	Liège
35.	Maître de formation pratique	PRATIQUE EN OBSTÉTRIQUE	39/10 <sup>e</sup>	Liège
36.	Maître de formation pratique	PRATIQUE EN PSYCHOMOTRICITÉ	6/10 <sup>e</sup>	Liège
37.	Maître de formation pratique	PRATIQUE EN SOINS INFIRMIERS	20/10 <sup>e</sup>	Liège
38.	Maître de formation pratique	TRAVAUX PRATIQUES EN ÉLECTRICITÉ	13/10 <sup>e</sup>	Liège
39.	Maître de formation pratique	TRAVAUX PRATIQUES EN INFORMATIQUE	10/10 <sup>e</sup>	Liège

## 2. INTRODUCTION DE LA CANDIDATURE

Les personnes intéressées postulent en ligne sur notre site : <https://emploi.helmo.be/> – rubrique « Emplois vacants publiés au *Moniteur belge* ».

Date de clôture des candidatures : le 2 juillet 2023 minuit.

Dès que vous avez postulé en ligne, vous recevez un message électronique de confirmation de l'envoi de votre candidature.

Dans les 48 heures, vous recevez un message contenant un login et un mot de passe vous permettant de finaliser et de confirmer votre candidature.

Les candidatures doivent être introduites exclusivement par ce canal.

## 3. FORME DE LA CANDIDATURE

La candidature est complète lorsque :

1) sont complétées les rubriques :

- Informations professionnelles
- Données professionnelles
- Données personnelles

2) Est/sont joints les documents suivants (sous format word ou pdf) :

- Les diplômes
- Le CV

L'expérience utile dans le métier et dans l'enseignement, la liste des publications scientifiques et le relevé des diverses expériences professionnelles seront repris dans le curriculum vitae.

La candidature est validée par le service GRH après vérification du/des diplômes joints à la candidature.

## 4. CONDITIONS REQUISES :

Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

1° (...) abrogé par D. 20/06/2013;

- 2° jouir des droits civils et politiques;
- 3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer, dans le respect de la réglementation en vigueur (Décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française); (voir ci-dessous)
- 4° (...) plus d'application depuis la loi du 28 janvier 2003 ;
- 5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 6° être de conduite irréprochable;
- 7° avoir satisfait aux lois sur la milice.

(1460)

**Haute Ecole HELMo,  
(Haute Ecole Libre Mosane),  
Mont Saint-Martin 45, 4000 Liège**

Matr. 6.188.706

*Appel aux candidatures à une désignation à titre temporaire dans la Haute Ecole HELMo (Haute Ecole Libre Mosane)*

*Année académique 2023-2024*

Conformément aux articles 3 à 10 du décret du 20/06/08 (*Moniteur belge* du 04.09.08) relatif aux membres du personnel administratif des H.E. organisées ou subventionnées par la Communauté française, un appel est lancé aux candidatures à un engagement à titre temporaire

1. Liste des emplois vacants : Fonctions administratives

	Niveau	Nature de la fonction	Description	Titre requis	Charge	Lieux
1.	1	Attaché	Service GRH	Master en sciences de gestion	38/38 <sup>e</sup>	Ans, Huy, Liège, Theux, Verviers
2.	1	Attaché	Service aux étudiants	Master en sciences du travail	9,5/38 <sup>e</sup>	Ans, Huy, Liège, Theux, Verviers
3.	1	Attaché	Service Communication	Licence en information et communication	38/38 <sup>e</sup>	Ans, Huy, Liège, Theux, Verviers
4.	2+	Adjoint administratif	Secrétariat stages	Bachelier ou graduat	38/38 <sup>e</sup>	Ans, Huy, Liège, Theux, Verviers
5.	2+	Adjoint administratif	Economat	Bachelier ou graduat	38/38 <sup>e</sup>	Ans, Huy, Liège, Theux, Verviers
6.	2+	Adjoint administratif	Service E-learning	Bachelier ou graduat	38/38 <sup>e</sup>	Ans, Huy, Liège, Theux, Verviers
7.	2	Agent administratif	Accueil	CESS	38/38 <sup>e</sup>	Ans, Huy, Liège, Theux, Verviers
8.	2	Agent administratif	Secrétariat stages	CESS	38/38 <sup>e</sup>	Ans, Huy, Liège, Theux, Verviers

## 2. FORME DE LA CANDIDATURE

### 2. INTRODUCTION DE LA CANDIDATURE

Les personnes intéressées postulent en ligne sur notre site : <https://emploi.helmo.be/> – rubrique « Emplois vacants publiés au *Moniteur belge* ».

Date de clôture des candidatures : le 2 juillet 2023 minuit.

Dès que vous avez postulé en ligne, vous recevez un message électronique de confirmation de l'envoi de votre candidature.

Dans les 48 heures, vous recevez un message contenant un login et un mot de passe vous permettant de finaliser et de confirmer votre candidature.

Les candidatures doivent être introduites exclusivement par ce canal.

### 3. FORME DE LA CANDIDATURE

La candidature est complète lorsque :

1) sont complétées les rubriques :

- Informations professionnelles
- Données professionnelles
- Données personnelles

2) Est/sont joints les documents suivants (sous format word ou pdf) :

- Les diplômes
- Le CV

L'expérience utile dans le métier et dans l'enseignement, la liste des publications scientifiques et le relevé des diverses expériences professionnelles seront repris dans le curriculum vitae.

La candidature est validée par le service GRH après vérification du/des diplômes joints à la candidature.

### 3. CONDITIONS REQUISES :

Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° (...);
- 2° être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
- 3° jouir des droits civils et politiques;
- 4° avoir satisfait aux lois sur la milice;
- 5° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer mentionnés à l'article 3;
- 6° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 7° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidatures;

8° ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire dans une fonction de membre du personnel administratif au sein du pouvoir organisateur concerné, ni faire l'objet d'une constatation d'incompatibilité visée selon le cas à l'article 73 ou à l'article 106;

9° ne pas avoir fait l'objet d'une démission disciplinaire, d'une révocation ou d'un licenciement pour faute grave en qualité de membre du personnel administratif au sein du pouvoir organisateur concerné.